



*Commune des Avironns*

Extrait N° 12 / du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal

-----

Séance ordinaire du 29 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le 29 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Eric FERRERE, Le Maire.**

**NOTA :**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

**02 JUIL. 2021**

que la convocation du Conseil a été faite le **21 juin 2021** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **21**.

Le Maire,



**Présents :** M. Eric FERRERE – M. Alphonse HOARAU – Mme Line Rose BAILLIF – M. Jean Daniel DENNEMONT – M. Fabrice PAYET – Mme Reine Claude ROPAUD LENCUME – M. Frédo FERRERE – Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – M. Jean Hugues LESQUELIN – M. Pierrot CANTINA – Mme Patricia QUICLET – Mme Suzie CUVELIER – M. Jean Max ROPAUD – Mme Marcella MAZEAU – Mme Lise Marie DANDIN – Mme Marie Hélène RICQUEBOURG – M. Bruno CORÉE – Mme Christine BARET – M. Jean Christophe HOAREAU – Mme Julia DUBOURG BEGUE – M. Stéphane VARCOURT.

**Procurations :** Mme Christelle ETHEVE-VADIER a donné mandat à Mme Julia DUBOURG BEGUE – M. Régis BOURDIL a donné mandat à M. Jean Daniel DENNEMONT – Mme Nathalie CALTEAU a donné mandat à Mme Marcella MAZEAU – M. Laurent LENCUME a donné mandat à M. Alphonse HOARAU – Mme Julie Rose MEZINO a donné mandat à M Stéphane VARCOURT.

**Absents :** M. René VLODY – M. Paul FORT – Mme Colette ANELARD CADERBY – Mme Annick SEVERIN – Mme Roseline LUCAS – Mme Suzette RIVIERE – M. Raphaël RIVIERE.

**Secrétaire :** Le Maire propose la candidature de **Monsieur Stéphane VARCOURT** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **M. Stéphane VARCOURT** est désigné pour en assurer les fonctions.

- ❖ *Mme Suzie CUVELIER est arrivée à la mise en discussion de l'affaire n° 3.*
- ❖ *M. le Maire a quitté la salle au moment de la mise aux votes des comptes administratifs.*
- ❖ *Mme Line Rose BAILLIF a été désignée présidente de séance à l'affaire n° 3.*
- ❖ *M. le Maire a repris la présidence de la séance à l'affaire n°4.*

& &  
&

*Hôtel de Ville*

**AFFAIRE N° 12 / Vente parcelle AS 1341**

o S.C. FAMIOR

- *Madame Marie Hélène RICQUEBOURG, concernée par l'affaire, quitte la salle au moment de la mise en discussion de cette affaire.*

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les ventes intervenues pour la réalisation d'un espace commercial en amont du giratoire de la RD11 à la société civile FAMIOR.

Le porteur du projet sollicite, de nouveau, de la ville la cession d'une petite parcelle communale de 13 m<sup>2</sup> jouxtant l'emprise foncière de son opération et cadastrée AS 1341.

Le service des domaines a évalué ce foncier à 1700 euros.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Autoriser la vente de la parcelle AS 1341 au prix de 1 700 euros à la SC FAMIOR. Ce prix s'entend TVA sur marge incluse ;
- Autoriser le Maire ou en son absence le premier adjoint, à signer :
  - o Tout document afférent à la présente délibération ;
  - o L'acte de vente correspondant.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Autorise la vente de la parcelle AS 1341 au prix de 1 700 euros à la SC FAMIOR. Ce prix s'entend TVA sur marge incluse ;
- Autorise le Maire ou en son absence le premier adjoint, à signer :
  - o Tout document afférent à la présente délibération ;
  - o L'acte de vente correspondant.

**Et les membres ont signé.**

**Pour expédition conforme,**

**Le Maire**



**Eric FERRERE**

